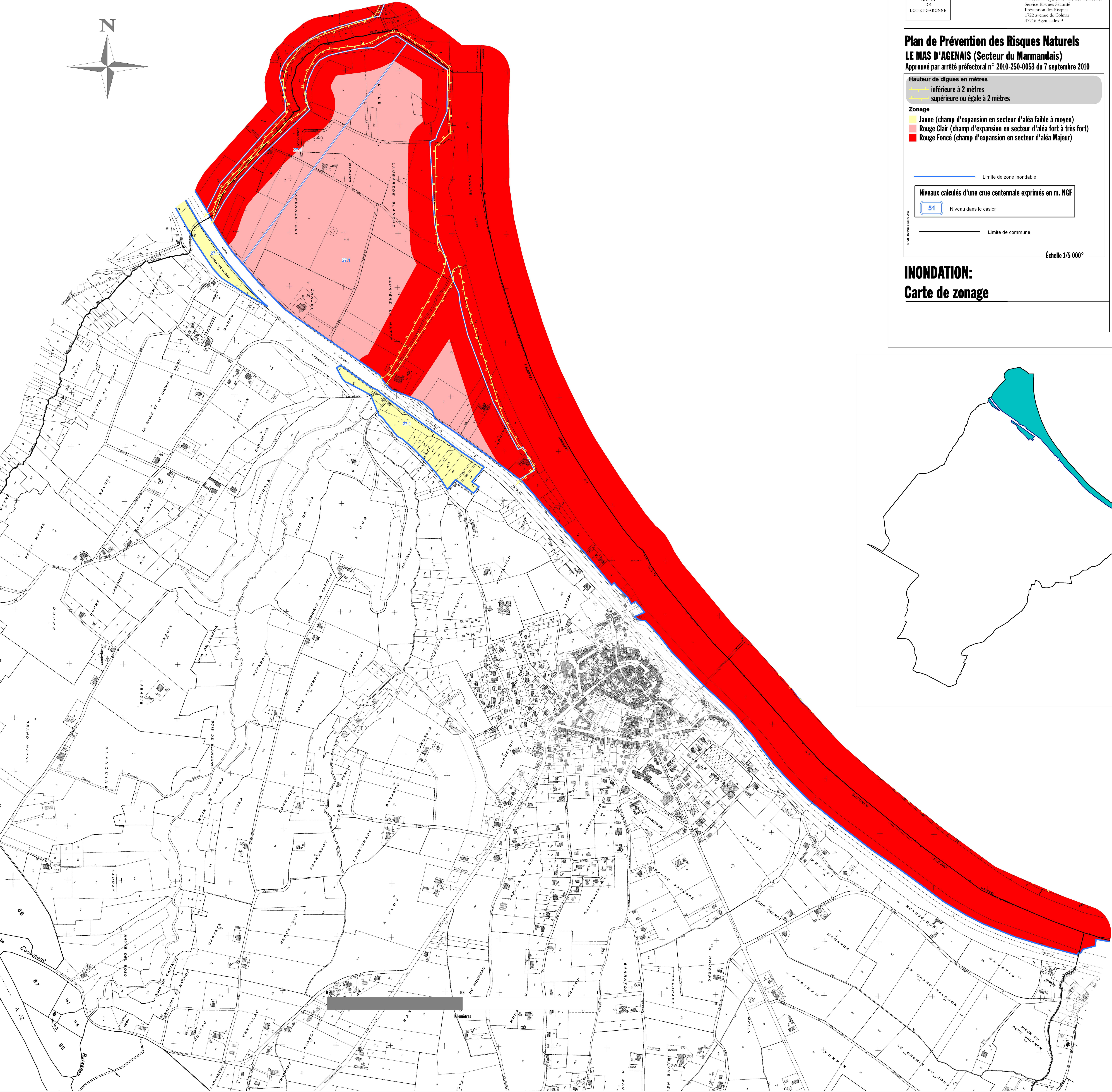




Plan de Prévention des Risques Naturels

LE MAS D'AGENAI (Secteur du Marmandais)

Approuvé par arrêté préfectoral n° 2010-250-0053 du 7 septembre 2010

Hauteur de digues en mètres

- inférieure à 2 mètres
- supérieure ou égale à 2 mètres

Zonage

- Jaune (champ d'expansion en secteur d'aléa faible à moyen)
- Rouge Clair (champ d'expansion en secteur d'aléa fort à très fort)
- Rouge Foncé (champ d'expansion en secteur d'aléa Majeur)

Limite de zone inondable

Niveaux calculés d'une crue centennale exprimés en m. NGF

51

Niveau dans le casier

Limite de commune

Echelle 1/5 000°

INONDATION:

Carte de zonage

